

Compte rendu du Conseil municipal du 13 décembre 2017

L'an deux mille dix sept, le 13 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Florelle PRIO, Kevin CUVILLIER, Nessrine MENHAOUARA, Christian OURMIERES, Martin LOLO, Michèle VASIC, Jean-Luc LANTENOIS, Marjorie NOËL, Arnaud GIBERT, Adjoint

Mesdames et Messieurs Pierre BORDAS, Catherine VACHIA, Khalid EL FARA, Catherine PINARD, Jean-Marc RENAULT, Gilles REBAGLIATO, Laetitia HIVERT, Laurent PEAUCELLIER, Malik BENIDIR, Sophie STENSTRÖM, Michel CAMPAGNAC, Maria Manuela GAUTROT, Mohand GHILAS, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. Philippe NOËL a donné pouvoir à M. Mohand GHILAS
- Mme Françoise SALVAIRE a donné pouvoir à M. OURMIERES
- M. Lionel HOUSSAYE a donné pouvoir à M. Arnaud GIBERT
- M. Raymond AYIVI a donné pouvoir à M. Jean-Luc LANTENOIS
- M. Abdellah WAKRIM a donné pouvoir à M. Gilles REBAGLIATO
- Mme. Sidikatou GERALDO a donné pouvoir à Mme Catherine PINARD;
- Mme Nadia AOUCHICHE donne pouvoir à M. Dominique LESPARRÉ
- Mme Célia ABDEDAIM donne pouvoir à Mme Michèle VASIC
- Mme Aïcha DE HULSTER a donné pouvoir à M. Laurent PEAUCELLIER
- M. Olivier REGIS a donné pouvoir à M. Malik BENIDIR
- M. Jérôme RAGENARD a donné pouvoir à Mme Sophie STENSTRÖM

Absente :

- Mme Evelyne HEYMAN

La secrétaire de séance :

- Mme Marjorie NOËL

M. Le Maire indique que le dossier n°10 "Tarifs communaux – Modification du tarif des centres de loisirs" est retiré de l'ordre du jour.

Dossier n°1 – Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 29 novembre 2017

Sur le rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 29 novembre 2017.

Dossier n°2 – Élection d'un représentant de la Commune au sein du Conseil d'école Victor Hugo élémentaire 2

Sur le rapport de M. le Maire,

Sans qu'il y ait lieu de procéder à un vote, puisqu'une seule candidature a été déposée et dans le respect des dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal prend acte de la nomination de Madame Catherine Vachia au sein du Conseil d'école de l'école Victor Hugo élémentaire 2, en remplacement de Madame Sylvie Etchemendy Szkobel .

Dossier n°3 – CASGBS – Transfert des Zones d'Activité économiques communales

Sur le rapport de M. le Maire,

La loi NOTRe impose comme compétence obligatoire aux EPCI la « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » et retire la notion d'intérêt communautaire pour ces zones qui existait jusqu'alors. Le rapport de la CLECT prévoit une mise à disposition gratuite et de plein droit des ZAE communales à la CASGBS.

Par délibération n°17-124 du 09 novembre 2017 la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine a pris acte du transfert des ZAE et a déterminé les modalités de son intervention sur l'ensemble de ces zones.

Sachant que le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au Maire de la délibération de l'organe délibérant de la CASGBS pour se prononcer sur les transferts proposés, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes exprimés (M Michel Campagnac s'étant abstenu), approuve la délibération n°17-124 de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine du 09 novembre 2017 relative au transfert des Zones d'Activité économiques.**

Dossier n°4 – CASGBS – Restitution des compétences facultatives des anciens EPCI

Sur le rapport de M. le Maire,

La Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine a, par délibération du 09 novembre 2017, décidé de restituer, à compter du 1^{er} janvier 2018, aux communes concernées des compétences facultatives qui étaient exercées par les précédentes communautés avant la fusion. Sont concernées les communes du territoire de l'ancienne Communauté de Communes Maisons-Mesnil et de l'ancienne Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine. Cette délibération ne sera définitivement adoptée qu'après délibérations concordantes d'au moins deux tiers des Conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des Conseils municipaux représentant les deux tiers de la population de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes exprimés (M. Michel Campagnac s'abstenant) approuve la délibération n°17-123 de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine du 09 novembre 2017 relative à la restitution des compétences facultatives des anciens EPCI

Dossier n°5 – Présentation du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication

Sur le rapport de M. Gibert,

La commune est adhérente au SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication) pour la compétence « réseaux urbains de communications électroniques et de services de communication audiovisuelle » depuis 2001.

Le SIPPAREC a transmis le 20 novembre 2017 son rapport d'activité pour l'année 2016.

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication.

Dossier n°6 – Attribution de bourses pour des projets jeunes

Sur le rapport de Mme Noël,

Dans le cadre de l'attribution de bourses au profit de projets de jeunes âgés de 16 à 25 ans, la commission d'attribution s'est réunie le 08 novembre dernier et a rendu un avis favorable pour 10 projets s'inscrivant dans un parcours d'insertion sociale, professionnelle, d'utilité sociale ou d'intérêt collectif. **Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions de la commission d'attribution de bourses pour un montant total de 3 862,10 euros, pour des projets de BAFA et une acquisition de matériel de cuisine dans le cadre d'une formation professionnelle.**

Dossier n°7– Demande d'une garantie d'emprunt d'AB Habitat SCIC pour le financement de l'accélération du programme d'investissement en matière d'accession sociale à la propriété

Sur le rapport de Mme Prio,

Dans le cadre du projet d'accession sociale à la propriété en VEFA de 16 logements PSLA situés au 97/99, rue Edouard Vaillant, la Société AB Habitat a obtenu un prêt haut de bilan bonifié (PHBB) auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour un montant de 260 000 euros.

Il s'agit d'un dispositif mis en place conjointement par la Caisse des dépôts et Consignations et Action Logement. Ce dispositif vient compléter le PHBB destiné au financement du locatif social.

Ce prêt va permettre d'accroître le volume d'investissement à hauteur de 13 logements financés en PSLA et ce dès l'année 2017, tout en sécurisant financièrement les autres opérations engagées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie d'emprunt, pour un montant de 260 000 euros, à cette opération et autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

Dossier n° 8 – Budget Ville 2017 – Décision Modificative n°1

Sur le rapport de M. Ourmières,

Venant après le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire, la Décision Modificative examinée a pour objet un dernier ajustement, très marginal, des dotations budgétaires de l'exercice. Cette décision modificative prend en compte les travaux nécessaires à la mise à disposition d'une partie de la salle André Frassin à l'association AURORE, le financement accordé par le fonds de dotation « Bezons Solidaire », la réforme des rythmes scolaires, la gestion du patrimoine bâti et la prise de participation de la ville au capital de la Scop Notre Cottage Accession.

Le Conseil Municipal approuve, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes exprimés (Mme Aïcha De Hulster et M. Jérôme Ragenard par pouvoir, Mme Sophie Stenström, M. Laurent Peaucellier et M. Michel Campagnac s'abstenant), la Décision Modificative n°1 du Budget 2017 de la Ville dont les crédits sont établis par chapitre et qui s'équilibre comme suit :

- Investissement : 86 620 €
 - Fonctionnement : 101 000 €
- Soit toutes sections confondues : 187 620 €**

Dossier n°9 - Ouverture anticipée de crédits sur le budget de 2018 pour l'attribution de subventions aux associations et l'engagement de dépenses d'investissement

Sur le rapport de M. Ourmières,

Dans l'attente du vote du Budget 2018, afin d'assurer la continuité des services en permettant dès le 1^{er} janvier le versement de subventions aux associations ainsi que le paiement de dépenses d'investissement, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde, par anticipation du vote du budget 2018, une avance sur subvention telle que précisée dans le tableau ci-dessous et autorise le Maire à procéder le moment venu à leur mandatement de janvier à avril, par quart.**

Associations	Montant	Imputation
Caisse des Ecoles	90 000,00 €	657361 - 251
Restauration	180 000,00 €	657361 - 251
COS	43 400,00 €	6574 - 020
USOB	83 300,00 €	6574 - 415
Théâtre Paul Eluard	216 000,00 €	657364 - 313

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes exprimés (Mme Aïcha De Hulster et M. Jérôme Ragenard par pouvoir, Mme Sophie Stenström et M. Laurent Peaucellier s'abstenant), autorise le Maire à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2018, avant le vote du budget primitif 2018 des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des montants votés en 2017 aux mêmes chapitres (hors AP/CP).

La répartition des crédits ouverts par anticipation au vote du budget et qui seront inscrits au budget 2018 lors de son adoption, est indiquée ci-après:

CHAPITRE	LIBELLES	Montant pouvant être engagé avant le vote du BP 2018
20 (hors Autorisations de programme)	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
21 (hors Autorisations de programme)	Immobilisations corporelles	700 000,00 €
23 (hors Autorisations de programme)	Immobilisations en cours	500 000,00 €
TOTAL		1 220 000,00 €

Dossier n°11 - Renouvellement du dispositif d'Adulte-Relais

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le dispositif Adulte-relais permet de concourir à améliorer les rapports sociaux entre les habitants, les services publics et les équipements de proximité pour lesquelles les missions de l'écrivain public correspondent. En effet, l'adulte-relais est un médiateur social qui a vocation à favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de renouveler à compter du 1er janvier 2018, pour une durée de 3 ans, la création d'un poste d'adulte-relais en qualité d'assistant en démarches administratives et de médiation relative à la tranquillité publique,
- dit que les permanences sont localisées principalement dans un quartier prioritaire auprès de la Maison de la citoyenneté et dans un quartier de « veille » auprès du Centre social la Berthie,
- autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la ville et l'État pour la création du poste d'adulte-relais ainsi que tout acte y afférent,
- dit que la commune pourra percevoir les aides allouées liées au dispositif Adulte-relais.

Dossier n°12 – Personnel communal - Avantages en nature 2017

Sur le rapport de M. Ourmières,

Les avantages en nature sont définis comme des biens ou des services fournis ou mis à disposition de l'agent par la commune soit gratuitement ou soit moyennant une participation

inférieure à leur valeur réelle, ce qui permet ainsi à l'intéressé de faire l'économie de tout ou partie des frais qu'il aurait dû supporter à titre privé. Les logements de fonction sont attribués pour nécessité absolue de service, justifiée par l'obligation impérieuse de la présence de l'agent sur le site. Au sein de la commune, la présence de gardiens est nécessaire afin d'assurer la surveillance de certains équipements. La prise en charge par l'employeur du repas de ses salariés, en dehors de situations d'obligation professionnelle ou de nécessité de service, est constitutive d'un avantage en nature nourriture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve la liste, ci-après précisée, des logements de fonction concédés pour nécessité absolue de service :**
 - **Logement de fonction du groupe scolaire Victor Hugo**
 - **Logement de fonction du groupe scolaire Karl Marx**
 - **Logement de fonction du groupe scolaire Marcel Cachin**
 - **Logement de fonction du groupe scolaire Gabriel Péri**
 - **Logement de fonction du groupe scolaire Paul Langevin**
 - **Logement de fonction du groupe scolaire Marie-Claude et Paul Vaillant Couturier**
 - **Logement de fonction du groupe scolaire Louise Michel**
 - **Logement de fonction du foyer Péronnet**
 - **Logement de fonction du groupe scolaire Angela Davis**
 - **Logement de fonction du TPE**
- **fixe la liste nominative des agents bénéficiant de ces logements pour la période du janvier à décembre 2017,**
- **dit que les fluides (eau, électricité et gaz) sont à la charge des agents occupant les logements de fonction,**
- **dit que ces avantages en nature sont soumis aux régimes social et fiscal et entrent dans le calcul des cotisations de sécurité sociale,**
- **dit que la fourniture de repas par la commune, considérée comme avantage en nature, concerne les vacataires du temps du midi et les ATSEM,**
- **fixe la liste nominative des agents bénéficiant de ces repas pour la période de janvier à décembre 2017,**
- **dit que l'évaluation de l'avantage en nature « repas » est forfaitaire et est fixée le 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 à 4,75 euros par repas,**
- **autorise M. le Maire à signer tous les actes y afférent,**
- **dit que cette délibération sera prise annuellement par le Conseil Municipal.**

Dossier n°13 – Modification du tableau des effectifs

Sur le rapport de M. Ourmières,

Compte-tenu des évolutions nécessaires de certains emplois et des carrières, des recrutements et des promotions, le Conseil Municipal, à la majorité (Mme Aïcha De Hulster

et M. Jérôme Ragenard par pouvoir, Mme Sophie Stenström et M. Laurent Peaucellier s'abstenant et M. Michel Campagnac votant contre), approuve :

Dans le cadre de l'accompagnement scolaire du 13 novembre 2017 au 30 juin 2018 :

- la création de 2 vacations d'animateur sur la base de 302 heures annuelles
- la création de 1 vacation de responsable de site sur la base de 764 heures annuelles

Les intervenants seront rémunérés sur un taux horaire de 12 € brut.

Au 1er janvier 2018 :

Les créations :

- 1 Éducateur des activités physiques et sportives à TNC 5h45 hebdomadaire
- 1 Éducateur des activités physiques et sportives à TNC 4h hebdomadaire

Les suppressions :

- 1 Éducateur des activités physiques et sportives à TNC 9h15 hebdomadaire
- 1 Éducateur des activités physiques et sportives à TNC 2h45 hebdomadaire

Du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018 :

- 1 Éducateur des activités physiques et sportives à TNC 3h45 hebdomadaire

Du 1er janvier 2018 au 31 juillet 2018 :

- 1 Éducateur des activités physiques et sportives à TNC 13h20 hebdomadaire
- **le retrait de la délibération n°2017-134 du 4 octobre 2017 sur le point suivant :** création au 1er janvier 2018 d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à TNC 2h45 hebdomadaire en raison de la création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à TNC 3h45 hebdomadaire (ci-dessus).

Dossier 14 - Compte rendu des décisions de gestion courante

M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :

Date	Objet	Montant
24/10/17	contrat de services de maintenance avec la société SUFFIXE SAS, BP 10 à RIOZ (70190) pour une durée d'un an renouvelable deux fois,	3 280,80 €
06/11/17	Contrat de cession de droit d'exploitation avec la compagnie SUR MESURE SPECTACLES le Samedi 16 Décembre 2017 au parc Bettencourt	658,11 €

09/11/17	Contrat avec la société de production Sésame Spectacles pour une prestation le samedi 16 décembre 2017 à l'occasion de la manifestation animations fête de fin d'année	4 800,00 €
17/11/17	convention avec l'UDPS pour la sécurité des participants à la course pédestre Rives & Run	850,00 €
20/11/17	Convention ville/Association Sauvegarde du Val d'Oise pour la mise à disposition d'équipement sportif	À titre gracieux
20/11/17	Dépôt de plainte suite accident de la route du Samedi 11 Novembre 2017 causé par le véhicule citröen CP 722 de la société 3H	--
22/11/17	Contrat avec la société de production Arts Evolution pour une prestation le samedi 16 décembre 2017 à l'occasion de la manifestation animations fête de fin d'année	2373,75 €
28/11/17	Animation de fin d'année avec la société de production Fire Light Production	1 582,50 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance,

Marjorie Noël



